

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Saint-Hilaire-en-Lignières
Séance du 20 mars 2026

Date de la convocation

16/03/2026

Date d'affichage

16/03/2026

Nombre de membres

Afférents au conseil

municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoir : 3

Votants : 15

Votes

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Réf : 2026 - 16

L'an deux mil vingt-six le vingt mars à treize heure trente, le Conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire en Lignières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Mme Chantal LEPAIN, maire.

Présents : MM. Edouard BERGERON, Anthony GAULTIER, Emmanuel JOUHANNEAU, Jacky PEDARD, Thomas RONDIER, Alexandre VEDRINE
Mmes Candice HERAULT, Chantal LEPAIN, Mélanie LONG, Patricia PERROCHON, Evelyne SULMON, Véronique VEDRINE

Absents ayant donné procuration : Mmes Elise COMTE, Régine LEMOINE
M. Romaric BILOUS

Secrétaire de séance : Mme Mélanie LONG

2026 16 – Désignation du Correspondant défense et du Référent sécurité routière

Madame le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un correspondant défense et un référent sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

-Alexandre VEDRINE Correspondant défense

-Alexandre VEDRINE Référent sécurité routière

Le Maire

Chantal LEPAIN



La secrétaire de séance

Mélanie LONG



Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue exécutoire par publication numérique le 23 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative.